

**COMMUNE DE TRAMOLÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

L'an deux mil quinze

Le 30 juillet à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 24 juillet 2015

**OBJET : SÉDI – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT SECTEUR REUZIER SUR LE RESEAU FRANCE TELECOM**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

**EXCUSES** : Sébastien GUILLAUD, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT

**ABSENTS** : Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELIER FAUVY

Secrétaire de séance : Michel PERRET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour réaliser un renforcement électrique ainsi que l'enfouissement des lignes téléphoniques sur le secteur du Reuzier

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel après étude :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **17 753 €**
- Le montant total des financements externes s'élève à : **8 431 €**
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : **841 €**
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **8 481 €**

**Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de :**

- **Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ;**
- **Prendre acte de la contribution correspondante au SEDI ;**

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : **17 753 €**
- Financements externes : **8 431 €**
- **Participation prévisionnelle) : 9 322 €**  
(frais SEDI +contribution aux investissements

**PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

- Paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde) : **8 481 €**

Jean-Michel DREVET,  
Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire. Fait à TRAMOLÉ le 30/7/15